



Département du MORBIHAN

2024/25/03/12

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL  
SÉANCE DU 25 MARS 2024**

L'an deux mille vingt-quatre à vingt heures et trente minutes, le vingt-cinq mars, le Conseil Municipal de la Commune de GOURIN, légalement convoqué, s'est réuni à la Mairie en séance publique, sous la présidence de Monsieur Hervé LE FLOC'H, Maire.

Etaient présents : LE FLOC'H Hervé, HENRY Catherine, BOURLÈS Christophe, LE ROUX Véronique, NÉDÉLEC Rémi, JANNY Patrick, ROYANT Helen, DUFLEIT Anthony, POUPON Marie-Laure, PERON Alan, LE FUR Françoise, LE GOFF Dominique, COUGARD Christelle, LE GRAND Hicham, LE COROLLER Marie-Ange, LE NAOUR Roger, LE GOFF Jeannine, BAUDET Philippe, TROALEN Anne, BOUÉDEC Jean-Michel, ULLIAC Morgane, PERON Matthieu, PICARDA Styren, PHILIPPE Jean-Luc formant la majorité des membres en exercice.

Absents : BOCQUILLON Maud, LE GRAND Mickaël, GOJJARD Laurine.

Procuration(s) : BOCQUILLON Maud à HENRY Catherine, LE GRAND Mickaël à PERON Alan, GOJJARD Laurine à BOURLÈS Christophe.

**Au moyen d'un vote à main levée, par 21 voix « POUR » et 6 voix « ABSTENTION », Christophe BOURLÈS a été élu secrétaire de séance**

Date de convocation : 14/03/2024  
Convocation affichée le : 19/03/2024

Nombre de Conseillers :  
En exercice : 27  
Présents : 24  
Procuration (s) : 3

Reçu en Préfecture de VANNES le 04/04/2024  
Publié ou notifié le 08/04/2024  
Certifié exécutoire le 08/04/2024  
A GOURIN, le 08/04/2024....  
Le Maire,  
Hervé LE FLOC'H



**12- CONVENTION ENTRE LE COLLEGE FRANÇOIS RENE DE CHATEAUBRIAND, LE DEPARTEMENT DU MORBIHAN, LA COMMUNE DE GOURIN ET L'ASSOCIATION ECOLE DE MUSIQUE DU PAYS DU ROI MORVAN POUR L'UTILISATION DES LOCAUX SCOLAIRES DU COLLEGE – ANNEE SCOLAIRE 2023/2024 ET JUSQU'AU 31 DECEMBRE 2024**

Monsieur le Maire sollicite du conseil municipal l'autorisation de signer avec Le collège François René de Chateaubriand, le Département du Morbihan et l'école de musique du Pays du Roi Morvan une convention relative à l'utilisation des locaux scolaires (salles de musique et de cours du 2<sup>ème</sup> étage du bâtiment de l'administration, ainsi que les tables, chaises et autres meubles équipant les salles).

Cette convention est conclue pour l'année scolaire 2023-2024 et jusqu'au 31 décembre 2024.



Envoyé en préfecture le 04/04/2024  
Reçu en préfecture le 04/04/2024  
Publié le  
ID : 056-215600669-20240325-D2024250312-DE

**Département du MORBIHAN**

VU la convention, annexée à la présente délibération, entre Le collège François René de Chateaubriand, le Département du Morbihan et l'école de musique du Pays du Roi Morvan,

LE CONSEIL MUNICIPAL,

Au moyen d'un vote à main levée et à l'UNANIMITÉ,

**AUTORISE** Monsieur le Maire, ou son adjoint délégué en cas d'empêchement, à signer la convention pour l'année scolaire 2023-2024 et jusqu'au 31 décembre 2024.

Pour extrait conforme au registre,

A GOURIN, le 25 mars 2024

Le Maire,

Hervé LE FLOCH.



Le secrétaire de séance,

Christophe BOURLÈS.